

 **Daniel GREMILLET**

 Sénateur des Vosges

## Communiqué de presse

A Epinal, le 2 août 2024

**Daniel Gremillet exprime son soutien à l’égard des Vosgiennes et des Vosgiens sinistrés**

**à la suite des violents orages qui ont touché le département ces dernières heures**

« *Le mercredi 31 juillet puis le jeudi 1er août, des épisodes orageux d’une exceptionnelle intensité ont touché le Massif des Vosges, en particulier le secteur de Gérardmer, puis le centre du département et une partie de la plaine, provoquant d’importants dommages dans plusieurs communes du département.*

*Des pluies diluviennes ont entraîné des inondations et d’importants dégâts : maisons d’habitation inondées, voirie dévastée, entreprises locales sinistrées, voitures grêlées, champs entièrement submergés …*

*Je veux, tout d’abord, saluer la réactivité des équipes municipales des communes touchées et celles du département, ainsi que celle des sapeurs-pompiers, des gendarmes ou encore des bénévoles de la protection civile, qui, ensemble, se sont fortement mobilisés pour venir en aide, dès les premières heures, aux populations sinistrées. Mais également la solidarité qui s’est exprimée spontanément au sein des communes, entre les habitants et qui est à souligner.*

*Alors que ces violents orages et leurs conséquences se font jour, je veux exprimer mon sincère soutien à l’égard des Vosgiennes et des Vosgiens directement impactés et je me tiens aux côtés des maires et des élus locaux qui œuvrent avec le plus grand dévouement pour leur venir en aide et réparer les dégâts.*

*Il est désormais urgent que l’Etat français prenne la dimension de cet épisode météorologique dévastateur, et qu’il mette en œuvre les mesures à la hauteur du sinistre auquel doivent faire face les communes et leurs concitoyens.*

*En ce sens, je viens d’adresser un courrier au ministre de l’Intérieur et des outre-mer, Gérald Darmanin, au ministre de l’Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire, et au ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, Christophe Béchu, à qui il revient la responsabilité de prendre la décision de reconnaître l’état de catastrophe naturelle pour l’ensemble des communes concernées à travers un comité interministériel. Cette reconnaissance, impérative et urgente, permettra l’indemnisation des dommages directement causés aux biens assurés des particuliers, des collectivités et aussi des voiries communales. D’autres dispositifs d’aide aux communes devront également être déployés pour couvrir les biens exclus du régime de catastrophe naturelle.*

*Il est, enfin, essentiel que les assurances prennent également leurs responsabilités et qu’elles interviennent le plus vite possible auprès des sinistrés, sans délai. »*